
NORME INTERNATIONALE 1992 / VI

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION · МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ · ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai — Partie VI : Essai de consommation d'énergie électrique

Commercial refrigerated cabinets — Methods of test — Part VI : Electrical energy consumption test

Première édition — 1974-07-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 1992-6:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51d92980-0dc5-4710-93b6-b847cc78da83/iso-1992-6-1974>

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 1992/VI (précédemment ISO/DIS 2642) a été établie par le Comité Technique ISO/TC 86, *Froid*, et soumise aux Comités Membres en février 1972.

(standards.iteh.ai)

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

		ISO 1992-6:1974
Afrique du Sud, Rép. d'	France	Royaume-Uni
Allemagne	Hongrie	Suède
Australie	Irlande	Suisse
Autriche	Israël	Tchécoslovaquie
Belgique	Japon	Thaïlande
Danemark	Nouvelle-Zélande	Turquie
Egypte, Rép. arabe d'	Pologne	U.R.S.S.
Espagne	Roumanie	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Pays-Bas

Sous le titre général, *Meubles frigorifiques commerciaux — Méthodes d'essai*, les autres parties de cette série sont les suivantes :

- Partie I : *Détermination des dimensions linéaires, des surfaces et des volumes.*
- Partie II : *Conditions générales d'essai.*
- Partie III : *Essai de température.*
- Partie IV : *Essai de dégivrage.*
- Partie V : *Essai de condensation de vapeur d'eau.*
- Partie VII : *Essai d'odeur des matériaux.*

(La partie VII est actuellement au stade de projet.)

Meubles frigorifiques commerciaux – Méthodes d'essai – Partie VI : Essai de consommation d'énergie électrique

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe les méthodes de mesurage de la consommation d'énergie électrique des meubles frigorifiques commerciaux destinés à la vente et/ou à l'exposition des denrées alimentaires.

2 CONDITIONS D'ESSAI

2.1 L'essai de consommation d'énergie électrique doit être effectué conformément à la partie II, dans l'ambiance appropriée à la (aux) classe(s) de climat pour laquelle (lesquelles) le meuble a été conçu.

2.2 L'essai de consommation d'énergie électrique peut être réalisé en même temps que l'essai de température des denrées (voir la partie III).

2.3 Dans le cas de meubles fournis sans couvercles de nuit, tout dispositif d'éclairage du meuble doit rester allumé pendant toute la durée de l'essai.

2.4 Si des couvercles de nuit sont fournis, les couvercles de nuit et le dispositif d'éclairage du meuble doivent être manipulés de la façon suivante :

- 1^{er} essai : sans couvercles, le dispositif d'éclairage du meuble étant allumé en permanence;
- 2^{ème} essai : pendant une période de 10 h sans couvercles, le dispositif d'éclairage du meuble étant allumé; ensuite une période de 14 h, avec les couvercles mis en place et le dispositif d'éclairage du meuble éteint.

3 MESURAGES

3.1 Dans le cas de meubles à groupe frigorifique incorporé, mesurer la consommation d'énergie électrique.

3.2 Dans le cas de meubles à groupe frigorifique non incorporé, ne mesurer que la consommation d'énergie électrique du meuble seul (c'est-à-dire de tous les équipements fixés à demeure, nécessaires au fonctionnement normal du meuble et utilisant l'énergie électrique.

3.3 Si des couvercles de nuit sont fournis, deux essais doivent être réalisés; l'un sans couvercles de nuit et l'autre avec couvercles de nuit mis en place.

4 MODE OPÉRATOIRE

4.1 Une fois le régime permanent atteint (voir la partie II), le meuble doit être laissé en fonctionnement pendant une période supplémentaire d'au moins 24 h.

4.2 La consommation d'énergie électrique totale doit être enregistrée pendant une période commençant et finissant en des points homologues du cycle temps/température. Cette période ne doit pas être inférieure à 24 h.

4.3 La consommation totale d'énergie de chaque essai doit être la somme de toute l'énergie électrique fournie au meuble frigorifique pendant la période d'essai.

5 RAPPORT D'ESSAI

Le rapport d'essai doit contenir, pour chaque essai, les indications suivantes :

- a) classe (ou classes) de climat pour laquelle (lesquelles) le meuble a été conçu et dans laquelle (lesquelles) l'essai a été effectué;
- b) mention que l'essai a été effectué avec ou sans couvercles de nuit;
- c) consommation d'énergie totale électrique par le meuble pendant l'essai, exprimée en kilowatts heure par 24 h.

1) L'expression « consommation d'énergie électrique » d'usage courant à été retenue bien que techniquement incorrecte.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 1992-6:1974

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/51d92980-0dc5-4710-93b6-b847cc78da83/iso-1992-6-1974>